VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 07 NOVEMBRE 2026
PORTANT REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT DES VEHICULES PLACE HENRI IV

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le code de la route, notamment ses articles R.411-8 et R.411-25
- Vu l'intérêt général
- Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public,
- Considérant qu'il y a lieu de faciliter les travaux d'élagage des platanes de la Place Henri IV par l'entreprise ATGER – Chemin des Girards, 18110 Allogny

ARRETE :

Article 1er : Le stationnement des véhicules sera interdit sur l'ensemble de la Place Henri IV, du lundi 16 novembre 2026 à partir de 7h jusqu'au mardi 17 novembre 2026 à 12h.

Article 2ème : La signalisation sera mise en place par les services techniques de la commune.

Article 3ème : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois en vigueur. Tout stationnement de véhicule interdit aux termes du présent arrêté sera considéré comme gênant et verbalisé au titre de l'article R.417-10 du Code de la Route. Une mise en fourrière du véhicule gênant pourra alors être effectuée aux frais du contrevenant.

Article 4ème : Conformément aux dispositions du Code de Justice Administrative, le présent acte peut faire l'objet, à compter de sa publication, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans le délai de deux mois. La juridiction administrative compétente peut être saisie au moyen de l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5ème : La Gendarmerie, le responsable des Services Techniques, l'entreprise sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
018-211801097-20261107-2026-126-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/11/2026

Le Maire
Frank JANSONNIE

MAIRIE D'HENRICHEMONT
CHER

Publié sur le site internet de la commune, henrichemont.fr le 09.11.2026